

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 04 juin 2020

## Réunion des acteurs de l'emploi

Les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle se sont réunis mercredi 3 juin à la préfecture du Cher pour faire un état des lieux de la situation de l'emploi et de l'économie et partager les feuilles de route des différents services afin de définir une stratégie départementale pour faire face à la crise. Participaient à cette réunion Pôle Emploi, la DIRECCTE, CAP Emploi, les missions locales, le Conseil départemental, la Région Centre-Val-de-Loire.

### 1- Situation de l'emploi :

#### a - La demande d'emploi :

Les évolutions d'un mois sur l'autre du nombre de demandeurs d'emploi sont souvent très volatiles et parfois difficiles à interpréter. C'est la raison pour laquelle les statistiques sur la demande d'emploi sont habituellement publiées chaque trimestre. Néanmoins, compte tenu du caractère inhabituel de la situation économique actuelle, des données mensuelles ont été publiées par Pôle Emploi-la DIRECCTE-la DARES pour évaluer l'impact de la crise.

**Les statistiques ci-dessous de la demande d'emploi au mois d'avril 2020 montrent une augmentation importante du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, + 22,7% sur 1 mois (avril 2020/mars 2020) et + 24,8 % sur trois mois.**

**Cette augmentation de la demande d'emploi est plus limitée dans le Cher au regard des évolutions constatées à l'échelle régionale et nationale (voir tableau ci-dessous).**

La crise sanitaire a privé de très nombreux demandeurs d'emploi de l'activité réduite qu'ils exerçaient jusqu'alors. Les demandeurs d'emploi auparavant classés en catégorie B (s'ils exerçaient une activité réduite courte) ou en catégorie C (s'ils exerçaient une activité réduite longue) ont donc massivement migré vers la catégorie A (aucune activité exercée), provoquant ainsi la très forte hausse de cette dernière. C'est une tendance constatée également au niveau régional et national. Ainsi, selon la DARES, les trois quarts de la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A observée ce mois-ci correspondent à des personnes inscrites en catégories B et C (activités réduites) en mars 2020 .

#### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

	<b><u>DEFM catégorie A</u></b>	<b><u>DEFM catégories ABC</u></b>
<b><u>Cher</u></b>	<b>18 660 DE</b> Sur 1 mois : <b>+22,7 %</b> Sur 3 mois : <b>+24,8 %</b> Part des JEUNES : 15,4 % Part des femmes : 46,8 % Part des seniors : 27,9 % Part des demandeurs d'emploi de longue durée DELD ABC : 48,4 %	<b>25 270 DE</b> Sur 1 mois : +3,1 % Sur 3 mois : +4,3 % Part des jeunes : 14,4 % Part des femmes : 51,6 % Part des seniors : 28,2 % Part des DELD ABC : 48,4 %
<b><u>Region</u></b>	<b>157 140 DE</b> Sur 1 mois : <b>+26,9 %</b> Sur 3 mois : <b>+32,2 %</b> Part des jeunes : 16,1 % Part des femmes : 47,5 % Part des seniors : 25,4 % DELD ABC : 46,7 %	<b>218 550 DE</b> Sur 1 mois : 3 % Sur 3 mois : +4,7 % Part des jeunes : 14,9 % Part des femmes : 51,7 % Part des seniors : 25,6 % DELD ABC : 46,7 %
<b><u>France</u></b>	<b>4 315 700 DE</b> Sur 1 mois : <b>+23,7 %</b> Sur 3 mois : <b>+32,1 %</b> Part des jeunes : 14,6 % Part des femmes : 47,6 % Part des seniors : 25,4 % DELD ABC : 45,6 %	<b>5 766 800</b> Sur 1 mois : +3,7 % Sur 3 mois : +6,7 % Part des jeunes : 13,5 % Part des femmes : 51,2 % Part des seniors : 25,5 % Part des DELD ABC : 45,6 %

*Sources : Pôle Emploi-DIRECCTE- DARES*

*DE catégorie A : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi sans emploi*

*DE catégorie B : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ayant exercé une activité réduite courte (78h ou moins au cours du mois)*

*DE catégorie C : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours de mois)*

## **b - Les déclarations préalables à l'embauche en mars (hors secteur agricole)**

Selon les dernières statistiques de l'URSSAF et de l'ACOSS, le nombre de déclarations préalables à l'embauche en cours de mois de mars a baissé de 14,9 % par rapport au mois de février 2020 dans le Cher.

## **c - Les offres d'emploi en cours de mois déposées à Pôle Emploi**

Les offres d'emploi en cours de mois déposées à Pôle Emploi ont baissé de 551 en mars 2020 à 232 en avril 2020 soit une baisse de -57,9 % en un mois dans le Cher.

**Pour faire face à cette crise sans précédent, les services de l'État se sont mobilisés pour accompagner les entreprises en difficulté et maintenir en emploi les salariés impactés par la crise.**

### **Contacts presse :**

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 – Fax : 02 48 67 34 44 – [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

## **2 - Les mesures d'accompagnement mobilisées par l'État : les chiffres clés**

⇒ **Activité partielle au 27 mai 2020 : 21 556 235 € ont été versés au titre de l'activité partielle pour 61 43 entreprises et 33 596 salariés qui ont pu ainsi être maintenus en emploi.**

	Nbre d'indemnisations d'établissements	Nbre d'indemnisations de salariés	Heures indemnisées	Montant des indemnisations
CHER	6 143	33 596	2 298 060	21 556 235

⇒ **Prêt garanti par l'État (PGE) : Au 26 mai, 179,79 M€ ont été accordés au titre du PGE dans le Cher pour plus de 1 268 entreprises**

⇒ **Fonds de solidarité : 4895 entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité au 29 mai 2020 (au titre des volets 1 et 2, mars et avril 2020) pour un montant total versé de 10 661 768 €**

## **3 - Un accompagnement sur mesure des entreprises et des filières impactées :**

Les services de l'État et leurs partenaires, chambres consulaires, la Région Centre-Val-de-Loire, les services de prévention (APST 18, CARSAT, OPPBTP organisme paritaire de prévention dans le BTP, ARACT) se mobilisent pour conseiller les entreprises et faciliter leurs reprises d'activités en respectant les conditions de sécurité et les gestes barrières et en privilégiant le dialogue social avec les partenaires sociaux.

Ce fut le cas pour faciliter la reprise de l'activité dans le BTP avec l'ensemble des acteurs du secteur (FFB, CAPEB, FRTP, principaux maîtres d'ouvrage, représentants des architectes et des coordonnateurs SPS). La profession estime que 80 % des entreprises du BTP ont repris leur activité à ce jour. Un guide national de préconisations validé par les Ministères du travail et de la Santé a été formalisé avec la FFB, la CAPEB et la FNTP avec le concours de l'OPPBTP afin de donner aux entreprises des recommandations pour appliquer les règles de sécurité et les gestes barrières.

En outre, au niveau national, 33 fiches conseils par métiers ont été validées par le Ministère du Travail. Chaque fiche conseils détaille, par métier ou secteur d'activité, la façon dont doivent s'appliquer les gestes barrières et les règles de distanciation sociale. Des webinaires sont organisés par secteur d'activité avec des entreprises volontaires par l'APST 18 (médecine du travail du Cher).

Par ailleurs, les services de l'État en partenariat avec la Région CVL, les chambres consulaires et l'ensemble des autres acteurs tels que l'URSSAF, la Banque de France, BPI le Groupement de Prévention agréé (GPA) du Cher accompagnent de manière pro-active les entreprises en difficulté en mobilisant les dispositifs les plus adaptés à leur situation. L'objectif est clairement de préserver les entreprises et les emplois. Des plans de soutien aux filières en difficulté vont être mises en œuvre.

### **Contacts presse :**

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Ainsi, dès le 14 mai 2020, le Premier ministre a annoncé le lancement d'un plan de soutien interministériel d'une ampleur exceptionnelle à destination du secteur touristique. Élaboré par le Comité interministériel du tourisme, instance qui réunit tous les acteurs du tourisme en France (élus locaux, organisations syndicales, entreprises, opérateurs et membres du Gouvernement), ce plan doit permettre de répondre à la crise sanitaire qui a très fortement touché le secteur touristique. Les services de l'État du Cher ont d'ores et déjà organisé une réunion avec les acteurs concernés.

Le Président de la République a quant à lui annoncé le 26 mai dernier un plan de relance pour la filière automobile. Le Cher compte quelques entreprises impactées.

Une réunion avec l'ensemble des acteurs de la filière viticole a été organisée en préfecture pour faire un état des lieux des difficultés et identifier les solutions possibles. Un plan de soutien exceptionnel au secteur a été annoncé au niveau national par le gouvernement. Un travail est en cours afin d'adapter au mieux les mesures de ce plan aux spécificités de la filière viticole dans le Cher.

Par ailleurs, un plan de soutien à l'aéronautique, filière très importante dans le Cher, est attendu pour fin juin ou début juillet 2020. Les services de l'État travaillent déjà de manière pro-active avec leurs partenaires, chambres consulaires, Région CVL, organisations professionnelles, URSSAF, BPI, Banque de France pour accompagner les entreprises en difficulté du secteur dont la plupart ont utilisé les dispositifs d'accompagnement existants PGE, activité partielle, échelonnement des dettes sociales et fiscales.

Enfin est attendu un plan national pour relancer l'alternance, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation. La crise a fortement impacté le recrutement en apprentissage, levier important d'inclusion des jeunes dans l'emploi.

**Pour toute difficulté, la Préfecture du Cher a ouvert une boîte mail :**

[pref-suivieconomie@cher.gouv.fr](mailto:pref-suivieconomie@cher.gouv.fr) .

Les entreprises peuvent poser leurs questions ou faire part de leurs difficultés sur cette boîte mail. Les demandes sont relevées quotidiennement et orientées vers les services compétents afin que les réponses soient apportées dans les délais les plus brefs.

Le Préfet du Cher

## Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 – Fax : 02 48 67 34 44 – [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher